

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

COMMUNE de  
S. DENIS.

MAIRIE PRINCIPALE DE SAINT-DENIS  
REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE  
Projet de création (régularisation) d'une hélistation  
préfecturale - Centre hospitalier universitaire (CHU)  
de La Réunion - Site Félix Guyon  
commune de Saint-Denis

REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à l'autorisation requise au titre du  
code de l'environnement concernant le  
projet de création (régularisation) d'une  
hélistation préfectorale du centre hospitalier  
universitaire de la Réunion (CHU), site Félix  
Guyon situé sur la commune de Saint-Denis.

ENQUETE RELATIVE

A

l'autorisation requise au titre du Code de l'urbanisme concernant le projet de création (régularisation) d'une hélistation préfectorale du centre hospitalier universitaire (CHU) de la Réunion, site Félix Guyon, situé sur la commune de St-Denis -

En exécution de l'arrêté du 06/04/18 N° 2018-532/Su/DRECV de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. MARCOT Jean de ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 3 jours du 23/04/18 au 23/05/18. les observations du public

- MAIRIE PRINCIPALE DE ST-DENIS =
  - les 23/04/18 de 09 heures à 12 heures
  - les 14/05/18 de 09 heures à 12 heures
  - les 23/05/18 de 13 heures à 16 heures
- MAIRIE ANNEXE DE BELLEPIERRE =
  - les 03/05/18 de 09 heures à 12 heures
  - les 16/05/18 de 13 heures à 16 heures

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête

[Signature]

[Blank lines for commission signature]

[Signature]

le lundi 23/04/2018 de 09 heures — à 12 heures —

## 1 - Observations de M.

Aucune observation n'a été portée sur le registre lors de cette permanence qui prend fin à 12 heures.

le C<sup>o</sup> enquêteur



Deuxième permanence en mairie principale -

le 16/05/2018 de 09 heures à 12 heures -

Observations de :

Aucune observation enregistrée lors de cette permanence

le C<sup>o</sup> enquêteur -



Troisième permanence mairie principale -

le mercredi 23 mai 2018 de 13 heures à 16 heures -

Observations de :

Aucune observation enregistrée lors de cette permanence de clôture.

le C<sup>o</sup> enquêteur




